

## ETOILE CLUB

### Anstaing – Chéreng – Tressin – Gruson - Sainghin

Siège : CLUB HOUSE – 5 rue du Stade – 59152 ANSTAING

Tél : 03.20.64.06.64 –  : <https://www.facebook.com/ECACTG/> – e-mail : [contact@etoile-club.fr](mailto:contact@etoile-club.fr)

Anstaing, le 20 mai 2019

Madame, Monsieur,

La fin de saison approche et l'Etoile fait bonne figure dans toutes les catégories. Malgré un début de saison « atypique », pour sa première saison au niveau ligue en seniors, l'équipe fanion a tenu le choc. Cette performance est due à tout un club, dont les valeurs restent fondamentales au quotidien.

Le **samedi 15 juin** et le **dimanche 16 juin** aura lieu le premier challenge de l'Etoile, un tournoi pour les U11 et les U12 avec 10 équipes présentes par catégories. Foot, structures gonflables et animations animeront ce week-end de fin de saison...

Vous trouverez dans cette enveloppe la procédure et les documents nécessaires pour établir l'inscription lors de des permanences :

**SAMEDI 22 JUIN 2019**

de 09h00 à 16h00

**SAMEDI 29 JUIN 2019**

de 09h00 à 16h00

Seules ces 2 dates vous permettront de réaliser l'inscription au tarif normal, après un surcoût de 50€ sera appliqué.

L'équipement fourni dans le cadre de l'inscription pour cette nouvelle saison est un maillot d'entraînement, un short et une paire de chaussettes. Ces équipements ne seront plus fournis avec les inscriptions postérieures au 29 juin.

Dans l'attente de vous rencontrer, je prie de croire en mon entier dévouement.

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président



Hervé Leclercq

**NOUVELLE POSSIBILITE  
REGLEMENT CB**



**VOUS DEVEZ VENIR A UNE PERMANENCE APRES AVOIR VALIDE VOTRE DOSSIER DEMATERIALISE.**



## **DATES DES INSCRIPTIONS**

Les inscriptions seront prises exclusivement lors de deux permanences :

**SAMEDI 22 JUIN 2019**  
de 09h00 à 16h00

**SAMEDI 29 JUIN 2019**  
de 09h00 à 16h00

Sans une présence à l'une de ces deux permanences, nous ne pouvons garantir que la licence pourra être faite pour les premiers matchs de la saison, ni qu'il restera de la place dans certaines catégories.

## **COTISATIONS, FRAIS ADMINISTRATIFS, DROITS DE MUTATION, EQUIPEMENTS**

Catégorie	Années de naissance	Montant de la cotisation (*)
VETERANS/LOISIRS	Nés avant 1984	140 €
LOISIRS		140 €
SENIORS	1985 à 1999	140 €
U18/U19/U20	2002 / 2001 / 2000	135 €
U16/U17	2004 / 2003	130 €
U14/U15	2006 / 2005	125 €
U12/U13	2008 / 2007	120 €
U9/U10/U11	2011/ 2010/2009	120 €
U7/U8	2013 / 2012	110 €

Le montant de la cotisation (identique à la saison dernière) intègre un équipement qui est composé d'un maillot d'entraînement, un short et une paire de chaussettes.

### **TOUTE INSCRIPTION REALISEE APRES LES PERMANENCES**

☹ **UNE MAJORATION DE 50€ SERA APPLIQUEE**

☹ **L'EQUIPEMENT NE SERA PLUS FOURNI**

#### **Pour les joueurs venant d'autres clubs :**

- Pour les séniors, les vétérans et les U18/U19/U20 des frais de mutations de 90 € sont à ajouter au montant de la cotisation.
- Pour les U17/U16, des frais administratifs de 45 € sont à ajouter au montant de la cotisation.
- Pour les autres catégories, des frais administratifs de 35 € sont à ajouter au montant de la cotisation.

## **REMISE DES EQUIPEMENTS**

La remise des équipements se fera lors d'une réunion de début de saison. Cette réunion permettra à l'éducateur de préciser les horaires, etc... mais également de faire la photo officielle de l'équipe. La présence sera donc **INDISPENSABLE**

# PARCOURS DU LICENCIÉ

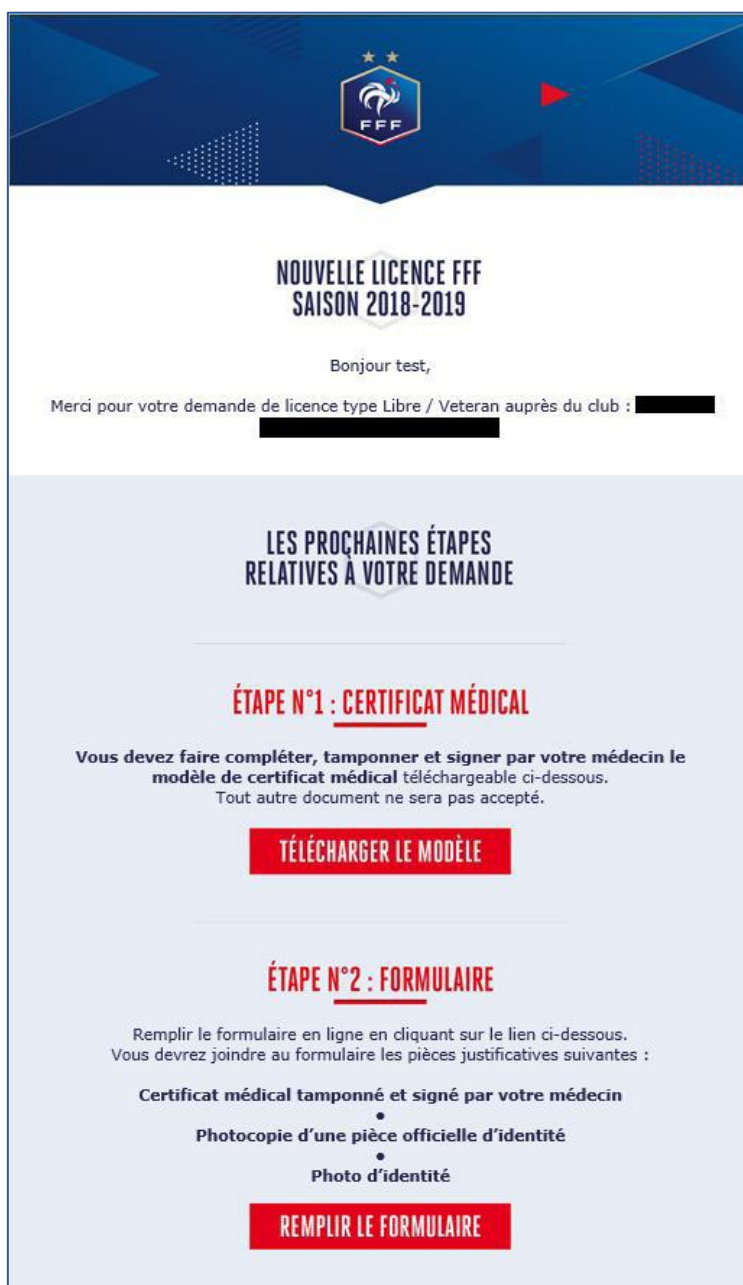
## **Etape 0 : Attente du mail de réinscription**

La Fédération Française de Football a choisi de dématérialiser les licences. Pour que vous puissiez recevoir le mail de la FFF, vous devez vous rendre sur le site du club : <http://www.ecactg.fr/inscriptions/>. Vous pouvez alors choisir l'option correspondant à votre cas. Pour tout renseignement complémentaire : [licences@etoile-club.fr](mailto:licences@etoile-club.fr)

## **Etape 1- Réception du mail initié par le club**

Quand le club initie une demande de licence dématérialisée, le licencié reçoit un mail qui récapitule toutes les étapes à réaliser pour effectuer sa demande de licence en ligne.

Quand il a pris connaissance des informations et qu'il a préparé les pièces justificatives nécessaires, le licencié peut cliquer sur le bouton « Remplir le formulaire ».



The image shows a screenshot of an email from the Fédération Française de Football (FFF). The email header features the FFF logo and the text "NOUVELLE LICENCE FFF SAISON 2018-2019". The body of the email includes a greeting "Bonjour test," and a message: "Merci pour votre demande de licence type Libre / Veteran auprès du club : [REDACTED]". Below this, the email outlines the next steps for the license application process:

**LES PROCHAINES ÉTAPES RELATIVES À VOTRE DEMANDE**

**ÉTAPE N°1 : CERTIFICAT MÉDICAL**

Vous devez faire compléter, tamponner et signer par votre médecin le modèle de certificat médical téléchargeable ci-dessous. Tout autre document ne sera pas accepté.

**TÉLÉCHARGER LE MODÈLE**

**ÉTAPE N°2 : FORMULAIRE**


Remplir le formulaire en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous. Vous devrez joindre au formulaire les pièces justificatives suivantes :

- Certificat médical tamponné et signé par votre médecin
- 
- Photocopie d'une pièce officielle d'identité
- 
- Photo d'identité

**REmplir le FORMULAIRE**

## 2- Formulaire – Etape 1 : Identité

Durant cette première étape, le licencié contrôle les informations de « Civilité », saisit ses coordonnées et informations de contact et autorise ou non la FFF et ses partenaires à lui envoyer des offres commerciales.

 **DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019**  
NATURE : Nouvelle demande  
CLUB : VERNOLU NEUNG COURMEMIN FOOT  
TYPE DE LICENCE : Libre  
CATÉGORIE : Senior

1 IDENTITÉ   2 ASSURANCE   3 PIÈCES JUSTIFICATIVES   4 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE   5 PROPOSITION DE PAIEMENT

### CIVILITÉ

Genre\*  Masculin  Féminin

Nom\*  Prénom\*

Né(e) le\*  Ville de naissance\*

Nationalité\*  FR  UE  ETR Pays de naissance\*

### ADRESSE

Pays de résidence\*

Complément (1)

Voie - rue (1)\*

Lieu-dit (1)

Code postal\*  Ville\*

### CONTACT

Téléphone domicile

Mobile personnel\*

Email principal (1)\*

(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon espace FFF) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires.

### AUTORISATIONS

Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales de la FFF, cochez cette case

Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales des partenaires de la FFF, cochez cette case

[ÉTAPE SUIVANTE](#)

### 3- Formulaire – Etape 2 : Assurance

Le licencié doit prendre connaissance des conditions d'assurance proposées par sa Ligue en lisant l'ensemble du document puis décider s'il souhaite souscrire aux conditions garanties complémentaires ou non.



**DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019**

**NATURE :** Nouvelle demande  
**CLUB :** VERNOU NEUNG  
 COURMEMIN FOOT  
**TYPE DE LICENCE :** Libre  
**CATEGORIE :** Senior

1  
IDENTITE

2  
ASSURANCE

3  
PIECES JUSTIFICATIVES

4  
SIGNATURE ELECTRONIQUE

5  
PROPOSITION DE PAIEMENT

**ASSURANCE**

Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document affiché ci-dessous \*

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.

**NOTICE D'ASSURANCE LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE (saison sportive 2018 / 2019)** (document non contractuel)

**Pour tous renseignements, contactez :** MUTUELLE DES SPORTIFS (MDS) - 24 rue Louis Daval - 75170 PARIS Cedex 16  
 ☎ 01 53 84 86 56 (☎ en cas d'urgence : 01 53 84 86 29) / 📠 01 53 84 86 87 / ✉ [contact@mutuelle-des-sportifs.com](mailto:contact@mutuelle-des-sportifs.com)

Ce document fait partie de vos droits d'assurance et est accessible en ligne sur le site internet de la Ligue Centre-Val de Loire. [www.cvl.fr](http://www.cvl.fr)

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA LICENCE** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 2 - ACTIVITES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 3 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 4 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 5 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 6 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 7 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 8 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 9 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 10 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 11 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 12 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 13 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 14 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 15 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 16 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 17 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 18 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 19 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 20 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 21 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 22 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 23 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 24 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 25 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 26 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 27 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 28 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 29 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 30 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 31 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 32 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 33 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 34 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 35 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 36 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 37 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 38 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 39 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 40 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 41 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 42 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 43 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 44 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 45 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 46 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 47 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 48 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 49 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 50 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 51 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 52 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 53 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 54 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 55 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 56 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 57 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 58 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 59 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 60 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 61 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 62 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 63 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 64 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 65 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 66 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 67 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 68 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 69 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 70 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 71 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 72 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 73 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 74 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 75 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 76 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 77 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 78 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 79 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 80 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 81 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 82 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 83 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 84 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 85 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 86 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 87 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 88 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 89 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 90 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 91 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 92 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 93 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 94 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 95 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 96 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 97 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 98 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 99 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

**ARTICLE 100 - GARANTIES** - Les licenciés de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.

Lu en entier

TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT ASSURANCE

Cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous :\*

Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.

Ou

Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

#### 4- Formulaire – Etape 3 : Pièces justificatives

Le licencié doit transmettre les pièces justificatives qui seront nécessaire à la validation de sa licence. Pour chaque pièce, il clique sur « Parcourir », récupère le document sur ton Ordinateur et le transmet.

Les pièces demandées varient en fonction de la situation du licencié.

Les formats autorisés sont les suivants : « jpeg », « png » et « pdf ».

La taille maximale par fichier est de 5 Mb.

Le licencié n'est pas dans l'obligation de transmettre les pièces à cette étape. Il peut éventuellement les fournir ultérieurement au club qui devra compléter le dossier du licencié avant de transmettre la demande pour validation à la Ligue régionale.

DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019

NATURE : Nouvelle demande  
CLUB : VERNOU NEUNG COURMEMIN FOOT  
TYPE DE LICENCE : Libre  
CATÉGORIE : Senior

IDENTITÉ ASSURANCE PIÈCES JUSTIFICATIVES SIGNATURE ÉLECTRONIQUE PROPOSITION DE PAIEMENT

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Formats autorisés : jpeg, png, pdf  
Taille maximale par fichier : 5 Mo

Certificat médical tamponné et signé (1)  
 PARCOURIR

Photocopie d'une pièce officielle d'identité (1)  
 PARCOURIR

Photo d'identité à jour de la personne (1)  
 PARCOURIR

(1) Si vous n'êtes pas en mesure de nous transmettre en ligne les pièces justificatives, pas d'inquiétude, il vous suffit de les apporter directement auprès du secrétariat du club.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

#### 5- Formulaire – Etape 4 : Signature électronique

Le licencié doit signer électroniquement sa demande en ayant au préalable certifier l'exactitude des informations et des pièces justificatives saisies jusqu'ici.

Dans le cas d'un mineur, c'est le représentant légal qui doit procéder à la signature de la demande.

DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019

NATURE : Nouvelle demande  
CLUB : VERNOU NEUNG COURMEMIN FOOT  
TYPE DE LICENCE : Libre  
CATÉGORIE : Senior

IDENTITÉ ASSURANCE PIÈCES JUSTIFICATIVES SIGNATURE ÉLECTRONIQUE PROPOSITION DE PAIEMENT

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Je soussigné(e)\*

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des pièces justificatives et renseignements fournis dans le présent formulaire de demande de licence.\*

Les données personnelles recueillies, propriété de la FFF, font l'objet d'un traitement informatique par la FFF aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues et à la FFF. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Correspondant Informatique et Libertés, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE SIGNER ET SOUMETTRE LA DEMANDE

## **6- Formulaire – Etape 5 : Finalisation**

Une fois la signature effectuée, vous êtes prêt pour venir à l'une des 2 permanences, pour payer la cotisation, signer le code moral, choisir vos équipements.

	<b>DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019</b> <b>NATURE :</b> Nouvelle demande <b>CLUB :</b> VERNOU NEUNG COURMEMIN FOOT <b>TYPE DE LICENCE :</b> Libre <b>CATÉGORIE :</b> Senior
<b>MERCI !</b>	
NOUS AVONS BIEN REÇU VOTRE DEMANDE DE LICENCE	
<small>Dans certains cas, pour valider votre demande, il est possible que notre club reprenne contact avec vous pour vous demander d'autres pièces justificatives.</small>	
<small>Dès la validation de votre demande par votre Ligue, vous recevrez par email votre attestation de licence pour la saison 2018 - 2019 pour le club VERNOU NEUNG COURMEMIN FOOT.</small>	

## **7 – Présence à l'une des permanences**

La présence à l'une des 2 permanences est OBLIGATOIRE pour finaliser l'inscription. La vérification des informations saisies sur le site de la FFF.

Si la procédure sur le site de la FFF a correctement été faite, le reste du parcours sera alors accessible :  
Fiche inscription / Code Moral / Fiche Equipements / Cotisation